



8, rue Claude Lévy
45073 ORLEANS CEDEX 2
☎ 02 38 51 82 82
E-mail : javer-audit@javer.fr

LECTURE JEUNESSE

Association loi 1901

60 rue Étienne Dolet
92240 Malakoff

SIRET : 305 240 475 00049

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Comptes annuels – Exercice clos le 31 décembre 2025

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

Aux membres de l'association,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association LECTURE JEUNESSE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie six du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC 2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

3. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

- Les notes de l'annexe exposent les règles et méthodes comptables suivies par votre association. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus, les informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.
- Nous avons procédé tout particulièrement à l'appréciation des approches retenues par l'association sur le tableau de suivi des Fonds dédiés et des produits constatés d'avance, décrit dans les annexes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4. Vérification spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de votre association.

5. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le

contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de dissoudre l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration.

6. **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

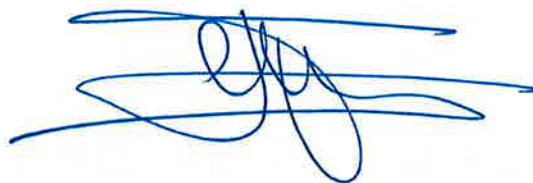
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Orléans, le 2 avril 2026,
Le Commissaire aux comptes,

JAVER AUDIT



Anil Javier-Kala



commissaire
aux comptes



Bilan 2025
Lecture Jeunesse
SIRET: 305 240 475 00049
Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Bilan - Article 421-I du règlement ANC n° 2018-06 mis à jour par règlement ANC n° 2023-03						
ACTIF	Exercice N			Exercice N-1		
	BRUT	Amortissements et provisions	Net	Net	PASSIF	N-1
Frais d'établissement (I)						
ACTIF IMMOBILISE					FONDS PROPRES	
Immobilisations incorporelles	71 152	41 758	29 394	32 747	Fonds propres sans droit de reprise	29 987
Frais de développement					Fonds propres statutaires	-1543
Donations temporaires d'usufruit					Fonds propres complémentaires	
Cession, brevets, licences, marques, procédés			0		Fonds propres avec droit de reprise	
Solutions informatiques, droits et valeurs similaires	71 152	41 758	29 394		Fonds propres statutaires	
Immobilisation incorporelles en cours, avances et acomptes			0		Fonds propres complémentaires	
Immobilisations corporelles	13 652	13 652	0		Ecart de réévaluation	
Terrains				104	Réserves	32 992
Constructions					Réserves statutaires ou contractuelles	31 530
Installations techniques, matériel et outillages industriels	13 652	13 652	0	104	Réserves pour projet de l'entité	
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes					Autres	
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					Report à nouveau	
Immobilisations financières	6227		6 227		Excédent ou déficit de l'exercice	32 992
Participations					Situation nette (sous-total)	31 530
Créances rattachées à des participations					Fonds propres consommables	62 979
Autres titres immobilisés					Subvention d'investissement	
Prêts					Provisions réglementées	30 818
Autres immobilisations financières	6227		6 227			41 441
TOTAL II					Total I	
ACTIF CIRCULANT	91 041	55 420	35 621	38 852	FONDS REPORTES OU DEDIES	93 797
Stock et en cours	0	0	0		Fonds reportés liés aux legs ou donations	5 000
Créances	142 747	0	142 747		Fonds déduits	5 000
Clientèle et comptes rattachés	133 637		133 637	232 747	Total II	5 000
Créances reçues par legs ou donations				228 217	PROVISIONS	0
Autres créances	3 020	0	3 020		Provisions pour risques	0
Charges constatées d'avance	6 090	0	6 090	685	Provisions pour charges	
Valeurs mobilières de placement	304 210	0	304 210		Total III	
Instruments financiers à termes et jetons détenus				3 865	DETTES	
Disponibilités	304 210	0	304 210	196 007	Emprunts et dettes assimilés	14
TOTAL III				304 210	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 780
Frais d'émission des emprunts (IV)					Dettes fiscales	66 562
Primes de remboursements des emprunts (V)					Autres dettes	6 136
Ecart de conversion et différences d'évaluation d'Actif (VI)				446 957	Produits constatés d'avance	256 110
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	537 998	55 420	482 578	467 676	Total IV	383 781
					Ecart de conversion et différences d'évaluation du passif (V)	396 198
					TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	467 676

Article 421-I du règlement ANC n° 2018-06 mis à jour par règlement ANC n° 2023-03

	31/12/2025	31/12/2024	Variation	
Produits d'exploitation				
Cotisations	515	530	-15	-2,8%
Ventes de biens et services				
Ventes de biens	78128	66037	12091	18,3%
dont ventes de dons en nature				
Ventes de Prestations de service	74789	81159	-6370	-7,8%
dont parrainages				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics				
Subventions d'exploitation	321787	372741	-50954	-13,7%
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels	14887	20137	-5250	-26,1%
Mécénats	189500	105486	84014	79,6%
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Production immobilière				
Reprises sur amort, dépréciations, provisions	10623		10623	#DIV/0!
Produit de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles cédées				
Utilisation des fonds dédiés				
Autres produits	64	4785	-4721	-98,7%
Total des produits d'exploitation (I)	690293	650875	39418	6%
Charges d'exploitation (I)				
Achats de marchandises				
Variation de stocks				
Autres achats et charges externes	201675	204240	-2565	-1,3%
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	13688	13475	213	1,6%
Salaires et traitements	323169	298720	24449	8,2%
Charges sociales	89778	90410	-632	-0,7%
Autres charges de personnel	13463	9904	3559	35,9%
Dotation aux amortissements et aux dépréciations	13249	13403	-154	-1,1%
Dotations aux provisions				
Valeur comptable des immobilisations incorporelles et corporelles cédées				
Report en fonds dédiés	5000			
Autres charges	46	54	-8	-14,8%
Total des charges d'exploitation (II)	660068	630206	29862	27,8%
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	30225	20669	14556	70,4%
QP de résultat sur opérations faites en commun (Excédent)		8998		
QP de résultat sur opérations faites en commun (Insuffisance)				
Résultat des opérations faites en commun (III)		8998		
Produits financiers				
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	2767	1863	904	48,5%
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits des immobilisations financières cédées				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total des produits financiers (IV)	2767	1863	904	48,5%
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total des charges financières (V)	0	0	0	0,0%
RESULTAT FINANCIER (III-IV)	2767	1863	904	48,5%
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I+III+IV-II-V)	32992	31530	1462	49,0%
PRODUITS EXCEPTIONNELS (VI)				
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VII)				
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VI-VII)				
Participation des salariés aux résultats (VIII)				
Impôts sur les sociétés (IX)				
TOTAL DES PRODUITS	693060	661736	40322	6,1%
TOTAL DES CHARGES	660068	630206	29862	4,7%
EXCEDENT OU DEFICIT	32992	31530	1462	4,6%
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Dons en nature				
Prestations en nature	4140	3900	240	6,2%
Bénévolat	179183	170402	8781	5,2%
TOTAL	183323	174302	9021	5,2%
(I) Dont produits afférents à des exercices antérieurs				
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite des biens	4140	3900	240	6,2%
Prestations en nature	179183	170402	8781	5,2%
Personnel bénévole				
TOTAL	183323	174302	9021	5,2%



**OBSERVATOIRE DE LA LECTURE
ET DE L'ÉCRITURE DES ADOLESCENTS**

LECTURE JEUNESSE

60 rue Etienne Dolet

92240 Malakoff

SIRET 305 240 475 00049

Annexes

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Description de l'objet social, des missions sociales et des moyens de l'entité

- Objet social

Fondée en 1974, déclarée suivant la loi de 1901, agréée par le Secrétariat d'État à la jeunesse et au sport en 1977, reconnue d'intérêt général en 2014 et agréée par le ministère de l'Éducation nationale en 2014, Lecture Jeunesse a vocation nationale pour œuvrer au développement de la lecture et de l'écriture chez les adolescents et adolescentes et les jeunes adultes ainsi qu'à l'observation de leurs pratiques culturelles en lien avec la lecture et l'écriture.

- Description des activités et missions sociales

Fournir aux professionnels de l'éducation des outils pour (re)donner le goût des mots aux adolescents et les réengager dans leurs apprentissages.

Lecture Jeunesse se concentre sur **les adolescents de 11 à 19 ans**, âge clé du décrochage de la lecture. L'association analyse leurs pratiques contemporaines en matière de lecture, d'écriture et d'expression orale à travers son Observatoire, puis accompagne les professionnels de l'éducation et de la médiation (enseignants, bibliothécaires, décideurs institutionnels) en les informant, en les formant et en leur proposant des outils et des méthodes innovants : programmes de terrain, revue, contenus.

- Description des moyens mis en œuvre

Pour mettre en œuvre ses actions, Lecture Jeunesse s'appuie sur :

- ✓ Une équipe salariée composée de 7 personnes à temps plein, et 4 alternants ;
- ✓ Un conseil scientifique ;
- ✓ Un comité de rédaction ;

Nos ressources et nos outils pour les bénévoles et les professionnels

- ✓ Des box numériques (fiches, vidéos, méthodologie)
- ✓ Des enquêtes et des études
- ✓ Des publications
- ✓ Des webinaires
- ✓ Le panier du médiateur
- ✓ Une offre de formations
- ✓ Des colloques

- Chiffres clés de l'exercice

15 000 professionnels, principalement **des bibliothécaires et des enseignants**, suivent les activités de l'association via la newsletter, les réseaux sociaux, les événements et les projets.

2 107 adolescents ont bénéficié des projets de l'association en 2025, dans toutes les régions de France, en **métropole** et en **Outre-mer**. Sur l'ensemble des projets (81 établissements scolaires concernés), **70 %** se situent en **territoire prioritaire** (QPV, REP, zones rurales, Outre-mer, etc.) ou concernent **des classes à besoins spécifiques** (Segpa, Ulis, allophones, filière professionnelle).

150 partenaires pour agir efficacement contre le décrochage, Lecture Jeunesse anime un écosystème de soutien aux professionnels



Faits caractéristiques de l'exercice

Janvier

Échange entre les ados et l'auteur Yves Grevet : + de 1 200 jeunes ont eu l'occasion de discuter avec Yves Grevet autour de son parcours et de son processus d'écriture.

Février

Événement « Filles, sciences et culture » à la Maison Poincaré : Une matinée riche en échanges à l'occasion de la Journée internationale des femmes et des filles de science.

Mars

Impact et développement de l'association : Finalisation de l'accompagnement par Antropia Essec, un programme proposé par l'ESSEC pour faire changer d'échelle les associations.

Avril

Expérimentation de projet en périscolaire : Avec les animateurs du CLAVIM, adaptation du **projet UTOP** dans un nouveau contexte.

Mai-Juin

Valorisation des contenus de l'Observatoire avec le Phare LJ : Critiques, articles, rapports sont disponibles en quelques clics avec le lancement du **Phare LJ**, une extension du site qui a été présentée en avant-première au congrès de l'ABF.

Septembre

Numook : Démarrage des projets Numook, avec plus de 2 000 jeunes impliqués dans la création d'un livre numérique jusqu'à juin 2026 !

Intelligence Artificielle : un sujet d'actualité pour l'association : Sortie de la revue sur la **création littéraire et l'IA**, accompagnée d'un webinaire **Panier du médiateur** très apprécié.

Octobre

La lecture des jeunes en milieu rural – une enquête inédite : Démarrage des travaux de recherche avec le soutien du ministère de la Culture et en partenariat avec l'**agence Phare**.

Prix ALMA – l'association est candidate à ce prix prestigieux : Nommée par l'Association des Bibliothécaires de France, Lecture Jeunesse est candidate au prix commémoratif Astrid-Lindgren 2026, le plus prestigieux prix de littérature jeunesse. L'association figure parmi 263 candidats issus de 74 pays.

Décembre

Restitution des États généraux de la lecture pour la jeunesse : L'association a participé et contribué à l'ensemble des étapes de juillet à décembre de ce projet d'envergure coordonné par les deux ministères.

- Événements postérieurs à la clôture de l'exercice :

- Départ de la directrice sur la base d'une rupture conventionnelle motivée par des problèmes familiaux
- Recrutement en cours



Règles et Méthodes Comptables

Les conventions générales ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice sur l'autre,
- Indépendance des exercices.

Changement de règles et méthodes comptables :

L'association Lecture Jeunesse applique pour la première fois les règlements ANC n° 2022 06 et ANC 2023-03, applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2025.

Les principales modifications introduites par ces deux règlements comprennent :

- La suppression de la technique des transferts de charges, entraînant la disparition des comptes 791/796/797 et le reclassement des opérations correspondantes selon leur nature dans le résultat d'exploitation ou financier.
- La nouvelle définition du résultat exceptionnel, limité aux événements majeurs et inhabituels ayant un impact significatif sur l'appréciation des comptes.
- La mise à jour du plan de comptes.

La première application de ce règlement n'a pas d'effet rétroactif sur les exercices antérieurs, à l'exception des reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles d'états financiers.

Dans le cas particulier de l'association, il n'y a pas d'impact particulier sur la présentation des comptes et sur la comparabilité par rapport à l'exercice précédent.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Le bilan de l'exercice présente un total de **482 578 €uros**

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total de produits de **693 060 €uros** et un total de charges de **660 068 €uros** dégageant ainsi un excédent de **32 992 €uros**.

L'exercice considéré débute le 01/01/2025 et finit le 31/12/2025. Il a une durée de 12 mois.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais d'accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisations des biens.

Les éléments non-amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur brute est inférieure à la valeur d'usage, une provision pour dépréciation est constituée de la différence.



Stock et en cours

Il n'y a pas de stock ni en cours au 31/12/2025

Créances et dettes

Créances et les dettes ont été évaluées à leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Immobilisations

RUBRIQUES	VALEUR BRUTE A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	VALEUR BRUTE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE (c)
Immobilisations incorporelles : Site et Intranet	60 840 €	9 792 €		70 632 €
Immobilisations incorporelles : Marques	520 €			520 €
Immobilisations corporelles : Instal, agencement, aménagement	5 342 €		5 342 €	0 €
Immobilisations corporelles : Matériel de bureau, informatique et mobilier	13 662 €			13 662 €
Immobilisations financières	6 001 €	226 €		6 227 €
TOTAL	86 365 €	10 018 €	5 342 €	91 041 €

La valeur brute à la clôture de l'exercice est la somme algébrique des colonnes précédentes (A + B - C = D).

SITUATIONS ET MOUVEMENTS	A	B	C	D
RUBRIQUES	Amortissement début exercice	Dotations	Diminutions	Amortissement au 31/12/24
Immobilisations incorporelles : Site et Intranet	28 189 €	13 093 €		41 282 €
Immobilisations incorporelles : Marques	424 €	52 €		476 €
Immobilisations corporelles : Instal, agencement, aménagement	5 342 €		5 342 €	0 €
Immobilisations corporelles : Matériel de bureau, informatique et mobilier	13 558 €	104 €		13 662 €
TOTAL	47 513 €	13 249 €	5 342 €	55 419 €

Charges constatées d'avance

Total des Charges constatées d'avance	Détail	TOTAL au 31/12/25
RUBRIQUES		
Charges constatées d'avance		6 090 €
ENGIE	343 €	
FAZAE	3 177 €	
SAGE	810 €	
UTHELEME	1 760 €	
TOTAL	6 090 €	6 090 €

Charges à payer

Total des Charges à payer	Détail	TOTAL au 31/12/2025
RUBRIQUES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		14 587 €
Dettes fournisseurs	14 587 €	
Dettes Fiscales et Sociales		66 562 €
Salaire net	89 €	
Congés à payer	13 472 €	
Charges sociales sur CP	5 834 €	
Taxe sur les salaires	- €	
Uniformation	4 159 €	
Salaires		
URSSAF	30 036 €	
Autres caisses	12 972 €	
Autres dettes	6 508 €	6 508 €
TOTAL	87 657 €	87 657 €

Concours Publics, Subventions octroyés sur l'exercice

NATURE DU CONCOURS OU SUBVENTIONS		MONTANT ALLOUE EN 2025
CONCOURS PUBLICS	Union Européenne	
	Etat	
	Collectivités territoriales	
	Caisse d'allocations familiales	
	Autres	
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	Union Européenne	
	Etat	210 818 €
	Collectivités territoriales	40 430 €
	Caisse d'allocations familiales	4 000 €
	Autres	10 000 €
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	Union Européenne	
	Etat	
	Collectivités territoriales	
	Caisse d'allocations familiales	
	Autres	
TOTAL		265 248 €

Les « collectivités territoriales » sont définies à l'article 72 de la Constitution. Elles désignent « les communes, les départements, les régions, les collectivités à statut particulier et [certaines] collectivités d'outre-mer.

Tableau de suivi de fonds dédiés

Fonds dédiés	Solde début exercice	Diminution	Augmentation	TOTAL au 31/12/2025
FONDATION LA POSTE	- €		5 000 €	5 000 €
TOTAL	- €	- €	5 000 €	5 000 €

Legs et donations

Néant

Créances et Dettes

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances à moins 1 an	Échéances à plus 1 an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations	- €	- €	- €
Prêts (1)	- €	- €	- €
Autres	- €	- €	- €
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	133 637 €	103 637 €	30 000 €
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité Sociales et autres organismes sociaux			
Autres	3 020 €	3 020 €	- €
Capital souscrit - appelé, non versé			- €
Charges constatées d'avance	6 090 €	6 090 €	- €
TOTAL DES CREANCES	142 747 €	112 747 €	30 000 €
(1) Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

(a) Non compris les avances et acomptes versés sur commandes en cours

(b) Non compris les avances et acomptes reçus sur commandes en cours

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances à moins 1 an	Échéances	
			à plus 1 an	à plus 5 ans
Fonds dédiés	5 000 €	5 000 €	- €	- €
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	14 €	14 €	- €	- €
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	14 587 €	14 587 €	- €	- €
Dettes fiscales et sociales	66 562 €	66 562 €	- €	- €
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés			- €	- €
Autres dettes	6 508 €	6 508 €	- €	- €
Produits constatés d'avance	296 110 €	246 110 €	50 000 €	- €
TOTAL	388 781 €	338 781 €	50 000 €	- €
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Dont ... envers les associés (indication du poste concerné)				

(a) Non compris les avances et acomptes versés sur commandes en cours

(b) Non compris les avances et acomptes reçus sur commandes en cours



Produits à recevoir

Néant

Produits constatés d'avance

Produits Constatés d'Avance	Solde début exercice	Diminution	Augmentation	TOTAL au 31/12/2025
FORMATION	- €			- €
NUMOOK Frais Inscriptions	19 400 €	19 400 €	8 180 €	8 180 €
COTISATIONS			155 €	155 €
CAF PARIS	3 000 €	3 000 €	1 200 €	1 200 €
CNL	6 954 €	6 954 €		- €
INJEP	115 000 €	67 500 €		47 500 €
FONDATION CREDIT MUTUEL	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €
FONDATION FREE	- €			- €
FONDATION LA POSTE	- €			- €
SOFIA	- €		3 333 €	3 333 €
FONDATION BERGER-LEVRAULT	- €			- €
AIDE A L'EMBAUCHE	3 000 €	3 000 €	6 000 €	6 000 €
DRAC CENTRE VAL DE LOIRE	3 360 €	3 360 €	3 300 €	3 300 €
DRAC ILE DE FRANCE	8 000 €	8 000 €		- €
MESR	10 000 €	10 000 €	20 000 €	20 000 €
MINISTERE CULTURE	5 000 €	5 000 €	7 500 €	7 500 €
REGION IDF			8 000 €	8 000 €
DAAC VERSAILLES			4 274 €	4 274 €
AG2R LA MONDIALE	6 000 €	6 000 €		- €
FONDATION AIRBUS	2 500 €	2 500 €		- €
FONDATION BERGER-LEVRAULT	3 000 €	3 000 €		- €
FONDATION EDF	8 000 €	8 000 €	6 667 €	6 667 €
FONDATION ORANGE	12 000 €	12 000 €		- €
FONDATION SOCIETE GENERALE	100 000 €	60 000 €		40 000 €
FONDATION HACHETTE			20 000 €	20 000 €
FONDATION SANCTA DEVOTA			80 000 €	80 000 €
FONDATION CETELEM			20 000 €	20 000 €
FONDATION KERCHNER			10 000 €	10 000 €
TOTAL	315 214 €	227 714 €	208 609 €	296 109 €



Tableau de suivi des fonds associatifs

VARIATION DES FONDS PROPRES	Solde début exercice	Affectation du résultat		Augmentation		Diminution		Solde Clôture exercice
	Montant	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant
Fonds propres sans droit de reprise								
Fonds propres avec droit de reprise								
Ecart de réévaluation								
Réserves	- 1 543 €	31 530 €						29 987 €
Report à nouveau								
Excédent ou déficit de l'exercice	31 530 €			32 992 €		31 530 €		32 992 €
Dotations consommables								
Subventions d'investissement	41 441 €					10 623 €		30 818 €
Provisions réglementées								
TOTAL	71 428 €	31 530 €	- €	32 992 €	- €	42 153 €	- €	93 797 €

Effectif moyen

Effectif moyen par catégorie		ETP
		31/12/2025
Direction		1,00
Sécrétaire Administratif		0,54
Responsables de pôles		2,25
Chargés de Mission		1,98
Femme de ménage		0,10
Alternants		4,04
TOTAL		9,9



Bénévolat

LECTURE JEUNESSE : EVALUATION DU BENEVOLAT 2025	Unités	Heures/an/membre	TOTAL Heures/an	Valorisation annuelle
Activités				
Comités de lecture				
Chroniques		204	6528	111 955 €
Nombre de livres lus et analysés /an	700			
Durée (en heures) de lecture + écriture minimale par mois	17			
Nombre de mois	12			
Le Phare mise en œuvre			350	6 003 €
Durée (en heures) par mois	70	70		
Nombre de mois	5			
Comités		40	1280	21 952 €
Nombre de réunion/mois	2			
Durée unitaire	2			
Nombre de mois	10			
Nombre de membres	32			
Comité de rédaction		10	160	2 744 €
Lecture des documents préparatoires	1			
Nombre de réunion/an	4			
Durée unitaire	2			
Nombre de membres	16			
Conseil Scientifique		10	170	2 916 €
Nombre de réunion/an	3			
Durée unitaire	2			
Groupe de travail	4			
Nombre de membres	17			
Groupe de travail Enquête Ruralité		10	10	172 €
Nombre de réunion/an	5			
Durée unitaire	2			
Nombre de membres	4			
TOTAL Activités		344	8 498	145 741 €
Gouvernance (au-delà du temps de la fonction)			1 950	33 443 €
Présidente		800		
Trésorière		850		
Secrétaire		100		
Chargé de Mission		200		
TOTAL Gouvernance			1 950	33 443 €
TOTAL BENEVOLAT			10 448	179 183 €

La valorisation du temps de bénévolat est basée sur le salaire conventionnel (Groupe A Coeff 257) chargé.

Le nombre d'heures du bénévolat s'élève à 10 448 heures, soit l'équivalent de 5.74 ETP.



RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Aux membres de l'association,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions.

Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 612-5 du Code de commerce.

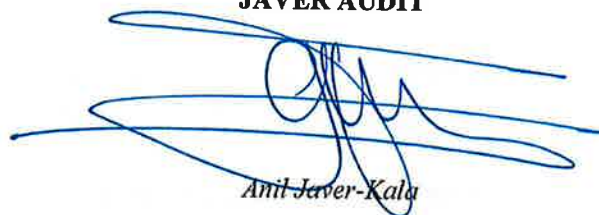
CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Orléans, le 2 avril 2026,

Le commissaire aux comptes

JAVER AUDIT



Anil Javer-Kala



commissaire
aux comptes